

Lutte contre les stupéfiants

Une importante quantité de cocaïne saisie chez Touré Basse



Photo : COE

Les 160 conditionnements de cocaïne...



Photo : COE

... trouvés chez le trafiquant présumé.



Photo : COE

Touré Basse attend d'être présenté devant le parquet.

COE  
Libreville/Gabon

**CENT-SOIXANTE** (160) conditionnements de cocaïne et un important sachet de cailloux (cocaïne non encore conditionnée), d'une valeur numéraire de plus de 12 millions de

francs, ont été saisis par l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), le samedi 18 février, au quartier Bas-De-Gué-Gué, à Libreville. La saisie a été opérée dans la propriété de Touré Basse, un conducteur de taxi de nationalité ivoirienne, âgé de 35 ans et domicilié au quartier Delta postal, dans la commune d'Akanda. Interpellé le

même jour vers 22 heures, l'Ivoirien devrait être présenté devant le parquet de Libreville dans les prochains jours. Touré Basse, d'après sa version des faits, aurait reçu, ce samedi-là, l'appel d'un client demandant à être ravitaillé en cocaïne. Quelque temps après, il reçoit un deuxième appel téléphonique, cette fois d'un

de ses amis, un certain M.K. Ce dernier lui relate une curieuse histoire de visa de sa femme, jugé douteux, et qu'il souhaite voir Touré Basse authentifier. L'Ivoirien approuve la démarche et demande à son interlocuteur de l'attendre au quartier Bas-De-Gué-Gué. Arrivé au lieu du rendez-vous, il embarque son ami dans son taxi. Mais à

peine a-t-il démarré, raconte-t-il, que son véhicule est encerclé par des flics. Les policiers mobilisent la voiture de Basse, et la soumettent à une fouille. Ils y trouvent 41 conditionnements, ainsi 64 autres après. Par la suite, le domicile de l'Ivoirien est lui aussi perquisitionné. Là, sont planqués 55 conditionnements, ainsi qu'une

importante quantité de cailloux de cocaïne soigneusement emballée dans des sachets. Conduit au poste, Touré Basse finit par tout avouer. Mieux, il donne pour innocent son ami, affirmant que celui-ci n'aurait rien à voir avec ce trafic de drogue. Il appartient désormais à la justice de confirmer ou d'infirmer ses dires.

Association de malfaiteurs/ Des braqueurs présumés mis aux arrêts à Libreville

La bande était dirigée par un militaire

AEE  
Libreville/Gabon

**SMM**, 28 ans, caporal-chef en service au camp Aïssat de Libreville, et trois individus - Soleil Biwolé et Hans vanel Ngoua Bengone, tous deux âgés de 23 ans, ainsi que Marcus Ondo, 34 ans - ont été interpellés, le 17 février dernier, vers trois heures du matin, par la Brigade anti-criminalité (BAC). Ils sont soupçonnés d'être les auteurs d'un braquage perpétré, quelques heures avant leur arrestation, au quartier Plaine-Orety. En effet, lors d'une patrouille nocturne au quartier Nkembo-Atsibe-Ntsos, la BAC est surprise de croiser quatre individus transportant des appareils (écran plat, chaîne Hi-Fi, décodeur, DVD). Plus suspect



Photo : AEE

L'acte commis par SMM



Photo : AEE

(le militaire), s'il est avéré, lui vaudra sans doute sa carrière. Photo de droite : Les malfaiteurs présumés arrêtés par la Bac.

encore, le fait qu'à la vue du véhicule de la BAC, trois des quatre individus prennent leurs jambes à leur cou, abandonnant sur place leur butin. Le quatrième membre du groupe, un militaire, est rapidement neutralisé. Pour se justifier, il

présente sa carte professionnelle aux agents et leur explique que les effets transportés sont les siens, ajoutant qu'il est en train de déménager. Cependant, soumis à un interrogatoire quelque temps après, le soldat perd tout à coup son sang-froid, manquant de

cohérence dans ses réponses. Les policiers comprennent qu'ils ont affaire à un groupe de bandits. Ils décident de conduire SMM au poste pour approfondir leur enquête. Confronté à nouveau à un feu nourri de questions, le militaire finit

par craquer. Le lendemain, sous bonne escorte, SMM conduit les agents chez ses acolytes à Bikélé. Les trois complices présumés y sont interpellés, alors qu'ils sont en train de fumer paisiblement le chanvre indien dans un bosquet. Dans la journée, le pro-

priétaire des biens dérobés, en se rendant dans les bureaux de la BAC pour porter plainte contre X, est surpris et soulagé de constater que les voleurs sont déjà aux mains de la police. Il donne alors sa version des faits aux enquêteurs: « c'est le militaire qui s'est présenté à moi et qui a présenté les membres de son groupe comme des agents en service. C'est aussi lui qui a donné l'ordre aux autres de me dévaliser. » Parce qu'il est militaire, SMM a été mis à la disposition de la Direction générale de la sécurité militaire et de la contre-ingérence. Tandis que les trois civils seront présentés prochainement devant le parquet de Libreville pour répondre de leur acte.

Accusé de vol d'un véhicule à Angondjé

Kelly N'ngang Ella nie tout en bloc

COE  
Libreville/Gabon

**POURSUIVI** pour vol présumé de véhicule perpétré dans la nuit du 6 février, dans une résidence privée à Angondjé, Kelly N'ngang Ella, Gabonais d'une trentaine d'années et agent commercial, vient de faire l'objet d'une interpellation, à son domicile, au PK 8, par la Police d'investigations

judiciaires (PIJ). N'ngang Ella explique aux enquêteurs que le véhicule à problèmes lui a été confié par un de ses amis, qui effectuait un déplacement sur Lambaréné. Il ajoute que ce dernier devait le récupérer en début de semaine. Mais, curieusement, poursuit-il, l'ami en question ne s'est plus jamais présenté pour récupérer "son bien". N'ngang Ella dit qu'il est surpris par les éléments de la



Photo : COE

Kelly N'ngang Ella ne reconnaît pas les faits qu'on lui impute.

PIJ, au moment où il procède à des vérifications sur le véhicule, en attendant le retour de voyage de son ami. Il ajoute que ce sont les flics qui lui apprennent que la voiture en question a été volée, après qu'il leur a présenté les pièces afférentes à la circulation de celle-ci. A la suite de quoi, le mis en cause est conduit au poste de police pour nécessité d'enquête.

Jusqu'au bout, N'ngang Ella niera toute implication dans un quelconque vol de véhicule. Or, des investigations menées antérieurement montrent que ce dernier a déjà séjourné à la prison centrale de Libreville pour des faits similaires. Gardé à vue pour le moment, Kelly N'ngang Ella attend d'être déféré devant le parquet de Libreville qui statuera sur son cas.